

Attestation de vente en transport direct avec qualifications IBR et BVD

Nécessaire à la dérogation aux contrôles d'introduction IBR et BVD

Vendeur

N° EDE :
NOM :

Acheteur

N° EDE :
NOM :

Date du transport : / /
(identique à la date de mouvement notifiée à l'EDE)

Le GDS peut vous pré-remplir ce tableau : contactez-nous

CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA DEROGATION

Le transport s'est effectué :

Sans supture de charge, par le vendeur
OU Sans rupture de charge, par l'acheteur
OU Sans rupture de charge, par un transporteur commercial

Je soussigné
Atteste avoir réalisé le transport le
Heure de départ Heure d'arrivée
Véhicule immatriculé

Signature et cachet de l'entreprise

ET Les bovins :

Proviennent d'un élevage Indemne d'IBR
ET **Disposent tous** d'une attestation BVD "Garantie NON IPI" ou d'une analyse virologique BVD négative

N° bovin	connu NON IPI*	PCR BVD à réaliser **

* Attestation NON IPI éditée hors 44 : à joindre à ce document
** Si analyses réalisées chez le vendeur : joindre les résultats à cette dérogation

3 cases grises cochées : dérogation possible
Envoyer au GDS sous 7 jours : cette attestation signée + les cartes vertes **datées et signées**

SITUATIONS NE PERMETTANT PAS LA DEROGATION

- Attestation BVD manquante** : certains animaux listés n'ont pas de "Garantie NON IPI"
 - Faire réaliser une PCR BVD sur les animaux concernés.
 - Joindre aux prises de sang : résultats d'analyse + cette attestation signée + cartes vertes datées et signées
- Transport indirect (rupture de charge)** : les animaux ont été déchargés avant d'arriver chez l'acheteur, ou le camion transportait également d'autres bovins.
 - Faire réaliser chez l'acheteur, entre 15 et 30 jours après arrivée : sérologie IBR +PCR BVD, pour tous les animaux listés
 - Les cartes vertes datées et signées seront jointes aux prélèvements de sang par le vétérinaire

En tant que cheptel introducteur, vous demandez à déroger aux contrôles d'introduction sérologiques IBR et virologiques BVD le cas échéant, de ce(s) bovin(s). Vous vous engagez à avoir pris connaissance que cette demande de dérogation vous prive de tous recours à une action en réhabilitation, si un contrôle de ce(s) bovin(s) s'avérait positif au-delà de 10 jours suivants son(leur) arrivée dans votre élevage.

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur